



# REGLES DE SECURITE

Pour l'exécution des tirs et au cours des épreuves ou des tirs d'entraînement, les pratiquants, sous la responsabilité de l'exploitant de l'établissement ou de l'installation, observent les règles de sécurité suivantes :

- retirer les bretelles des fusils ;
- ne faire des essais d'épaule de fusil fermé, même vide, que sur le pas de tir et uniquement dans la direction normale de tir ;
- ne charger l'arme qu'à son tour, l'arme basculée ou la culasse ouverte ;
- ne se retourner en aucun cas vers le public, que l'arme soit ou non chargée ;
- en cas d'interruption du tir, basculer ou ouvrir les fusils sur le pas de tir et retirer les cartouches ;
- les enfants de moins de 10 ans sont **INTERDITS** sur l'ensemble des Parcours ;
- les enfants de +de 10 ans devront **obligatoirement être accompagnés** d'un parent ;
- il est **INTERDIT** de pénétrer à l'intérieur des structures renfermant les Lanceurs ; en cas de panne, prévenir les responsables **(02 54 88 09 17)**.
- la Direction se réserve le droit d'**INTERDIRE** l'accès à l'ensemble des installations, à toute personne présentant des signes d'imprégnation alcoolique ;
- cartouches obligatoires : maximum 28 gr et de 7 ½ à 9 ;
- (pour les automatiques) : **Interdiction** de tirer plus de **2 coups**.